



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 118624

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le décalage qui existe entre les prix du carburant suivant l'évolution du prix d'achat du baril de pétrole. En effet la répercussion de l'augmentation du prix pour l'utilisateur se fait très rapidement alors que dans le sens contraire l'application de la réduction tarde beaucoup à se faire sentir. Il lui demande comment peut se justifier cette distorsion de prix qui désavantage toujours le consommateur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très soucieux des difficultés que rencontrent nos concitoyens, et notamment de la montée des prix de l'énergie, et s'emploie à y répondre. Il est notamment attentif à la juste répercussion des évolutions des cours internationaux de produits pétroliers sur les prix à la consommation des carburants. Depuis la mi-janvier 2007 il a été constaté un mouvement de hausse des prix à la consommation des carburants, puisque le prix moyen de l'essence en France a augmenté de 8,9 cEUR/l, passant de 114,95 cEUR/l le 19 janvier 2007 à 123,85 cEUR/l le 9 mars 2007. Il en va de même pour le gazole, dont le prix à la consommation a progressé de 5 cEUR/l, passant au cours de la même période de 99,99 cEUR/l à 104,97 cEUR/l. Ces hausses sont cependant conformes aux évolutions des cotations internationales de produits puisque, sur le marché de Rotterdam, la cotation internationale d'essence a gagné 8,2 cEUR/l et celle de gazole a progressé de 4,4 cEUR/l. La hausse du prix payé par l'automobiliste français depuis la mi-janvier 2007 résulte donc d'une stricte répercussion des évolutions du coût des produits sur les marchés internationaux. Par ailleurs, au cours du second semestre 2006, il avait été observé que les baisses des cours internationaux de produits avaient bien été répercutées sur les prix à la consommation, et ce avec diligence par les opérateurs pétroliers, comme ils s'y étaient engagés auprès de moi en septembre 2005. Ainsi, entre le 11 août et le 29 septembre 2006, les prix à la consommation ont baissé de 16 cEUR/l pour l'essence et 9 cEUR/l pour le gazole, soit des baisses qui ont scrupuleusement suivi les évolutions des cotations internationales de produits, tant en intensité qu'en rapidité de répercussion. Les services du ministère chargé de l'industrie restent pleinement mobilisés sur ce sujet afin de s'assurer que les consommateurs ne sont aucunement pénalisés par les acteurs de la distribution, et c'est notamment en lien avec ce souci de transparence qu'a été ouvert le site internet www.prix-carburants.gouv.fr qui affiche en temps réel les prix en vigueur dans les stations-services dont les ventes sont supérieures à 500 m³.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118624

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1684

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4125